

MODE D'EMPLOI BONS ENJOY LAUSANNE EN PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE LAUSANNE

enjoy !

LAUSANNE

Dans le cadre du plan de relance économique de la Ville de Lausanne, des bons d'achat et des bons de réduction **Enjoy Lausanne** seront offerts aux citoyens lausannois.

Les enseignes partenaires doivent impérativement accepter les bons d'achat et de réduction **Enjoy Lausanne**. Les clients ont la possibilité d'utiliser plusieurs bons par transaction.

Durant toute la période du partenariat – **du 16 novembre 2020 au 30 juin 2021** – les commerçants se feront échanger tous leurs bons Enjoy Lausanne au guichet de la Ville de Lausanne. **Aucun échange ne sera fait dans les points d'échange habituels.**

Les montants sont remboursés par virement bancaire dans les 14 jours après la date d'échange. La marche à suivre pour accepter les bons **Enjoy Lausanne** et vous les faire rembourser se trouve au verso.

Point d'échange de la Ville de Lausanne :

Info Cité

Place de la Palud 2
1003 Lausanne

Horaires :

Du lundi au vendredi : 8h30-11h30

Plus d'informations sur www.enjoylausanne.ch,
bonjour@enjoylausanne ou au 058 796 33 00



ACCEPTER LES BONS

Bons d'achat

Les bons d'achat **Enjoy Lausanne** fonctionnent comme de l'argent cash. La valeur du bon est inscrite sur celui-ci. La date de validité et les conditions générales sont inscrites au dos.

L'enseigne partenaire reçoit 95% de la valeur nominale des bons d'achat échangés.*

Simulation de transaction et d'échange :

1. Le total des achats est de 100 CHF : Le client vous donne 100 CHF en bons d'achat.
2. Vous vous rendez au guichet d'échange de la Ville et échangez les 100 CHF de bons d'achat.
3. Vous recevez 95 CHF sur votre compte bancaire dans les 14 jours après la date d'échange.

Bons de réduction

Les bons de réduction **Enjoy Lausanne** offrent un **rabais de 20% maximum** au client. La valeur de la réduction et le montant minimal d'achat sont inscrits sur le bon de réduction. La date de validité et les conditions générales sont inscrites au dos.

L'enseigne partenaire reçoit 75% de la valeur nominale des bons de réduction échangés.*

Simulation de transaction et d'échange :

1. Le total des achats est de 100 CHF : Le client vous donne 80 CHF en espèces et un bon de réduction de 20 CHF
2. Vous vous rendez au guichet d'échange de la Ville et échangez les 20 CHF de bons de réduction.
3. Vous recevez 15 CHF sur votre compte bancaire dans les 14 jours après la date d'échange.

➔ Dans les deux cas de figure, **le coût pour le commerce est de maximum 5% sur le montant total de la vente**

➔ Veuillez-vous munir de votre **carte de membre Enjoy Lausanne** pour échanger vos bons

* La taxe de 5% est partiellement remboursée aux membres de la SCCL, selon les conditions générales.

enjoy !

LAUSANNE